

TABLE DES MATIÈRES

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(1) votre Comité a chargé son Sous-comité des droits de la personne au niveau international la responsabilité d'examiner les droits de la personne sur le plan international. Le Sous-Comité a décidé de concentrer son étude sur la position officielle du Canada en matière des droits de la personne, par rapport aux institutions financières internationales et au commerce extérieur incluant les ventes de matériel militaire au Comité. Le Sous-comité a présenté son troisième rapport au Comité. Votre Comité a adopté ce rapport sans modification et celui-ci se lit comme suit:

7. CONCLUSION

ANNEXE 1

21